

FICHE DESCRIPTIVE - DÉCLARATIONS FISCALES 2025

IDENTIFICATION DU TRAVAIL AUTONOME

VOTRE NOM	_____	NUMÉRO NEQ	_____
NOM DE L'ENTREPRISE	_____		
ADRESSE	_____	NUMÉRO TPS	_____

	_____	NUMÉRO TVQ	_____
EXERCICE DU:	_____	AU:	_____
VOTRE QUOTE-PART:	_____ %		
EST-CE LA PREMIÈRE ANNÉE?	_____	EST-CE LA DERNIÈRE ANNÉE?	_____
PRODUIT OU SERVICE PRINCIPAL	_____		

RENSEIGNEMENTS SUR LES AUTRES ASSOCIÉS

NOM ET ADRESSE	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIAL	QUOTE-PART
_____	_____	_____ %

NOM ET ADRESSE	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIAL	QUOTE-PART
_____	_____	_____ %

REVENUS ET DÉPENSES

FOURNIR LES PREUVES PHYSIQUES DES REVENUS ET DES DÉPENSES S'IL Y A LIEU

REVENUS

TOTAL DES REVENUS 8299 _____

DÉPENSES

EXEMPLE DES DÉPENSES POUVANT ÊTRE ADMISSIBLES

ACHATS NETS	8320	PAPETERIE ET FOURNITURES	8811
SOUS-TRAITANTS	8360	HONORAIRES PROFESSIONNELS	8860
PUBLICITÉ	8521	FRAIS DE GESTION	8871
FRAIS DE REPRÉSENTATION	8523	LOYER	8910
ASSURANCES	8690	ENTRETIEN ET RÉPARATION	8960
INTÉRÊTS, FRAIS DE BANQUE	8710	SALAIRES ET AVANTAGES	9060
TAXES ET PERMIS	8760	IMPÔTS FONCIERS	9180
FRAIS DE BUREAU	8810	TÉLÉCOMMUNICATION	9220
		ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE	

DOCUMENTS À FOURNIR

FACTURE DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION DE L'ANNÉE
INVENTAIRE

DÉPENSES POUR UTILISATION D'UN VÉHICULE

MARQUE DU VÉHICULE _____
MODÈLE DU VÉHICULE _____
ANNÉE DU VÉHICULE _____
DATE D'ACQUISITION (OU DE LOCATION) _____

KM PARCOURUS POUR AFFAIRES _____ 1
KM TOTAL PENDANT L'ANNÉE _____ 2

CARBURANT ET HUILE _____ 3
FRAIS D'INTÉRÊT ¹ _____ 4
PRIMES D'ASSURANCE _____ 6
IMMATRICULATION _____ 7
ENTRETIEN ET RÉPARATION _____ 8
FRAIS DE LOCATION ¹ _____ 9

1 FOURNIR CONTRAT INITIAL D'ACQUISITION OU DE LOCATION AUX FINS DES CALCULS ANNUEL

UTILISATION DE LA RÉSIDENCE AUX FINS DE L'ENTREPRISE

SUPERFICIE TOTALE DE LA MAISON (PIED CARRÉ) _____
SUPERFICIE RÉSERVÉE AUX FINS D'AFFAIRES (PIED CARRÉ) _____

DÉPENSES ANNUELLES POUR:

CHAUFFAGE _____ 1
ÉLECTRICITÉ _____ 2
ASSURANCES _____ 3
ENTRETIEN _____ 4
INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES _____ 5
IMPÔTS FONCIERS _____ 6
AUTRES (PRÉCISEZ): _____ 7

AUTRES INFORMATIONS

DATE LIMITE DE PRODUCTION

Pour les travailleurs autonomes, la date limite de production des déclarations de revenus est le 15 juin, par contre tout solde dû doit être payé le 30 avril afin d'éviter les intérêts.

INSCRIPTION TPS TVQ

Si vous êtes travailleur autonome et que votre revenu annuel est de moins de 30 000 \$, vous n'êtes pas dans l'obligation de vous inscrire à la TPS TVQ.

COMPILATION DES DONNÉES

** Il est important de faire la compilation des revenus et des dépenses par catégories avant d'apporter les documents. Si nous devons faire l'addition des revenus annuels et l'addition des dépenses annuelles par catégorie, des frais de compilation vous seront facturés selon le temps passé à faire la compilation. * 95,00 \$/hres*